

Annexe 7 : Formulaire de demande pour participer au Programme de traitement des vignes (*Vitis* spp.) à l'eau chaude (PTVEC) pour le matériel de multiplication de vigne

Non de l'établissement : _____

Nom du représentant de l'établissement : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ **Numéro de télécopieur :** _____

Adresse électronique : _____

Conditions pour l'approbation dans le cadre du Programme de traitement des vignes (*Vitis* spp.) à l'eau chaude (PTVEC) :

- L'établissement doit élaborer, mettre en œuvre, documenter et tenir à jour un plan de contrôle préventif (PCP) conforme à la directive D-22-03 sur le PTVEC : Exigences phytosanitaires relatives à l'importation et au transport en territoire canadien de matériel de vigne destiné à la multiplication ou à un usage ornemental de toutes les origines, et décrit l'approche systémique mise en place par l'établissement acceptée par l'ACIA.
- L'établissement doit effectuer des traitements à l'eau chaude pendant les heures normales d'ouverture à la demande de l'ACIA (généralement à des fins d'inspection).
- L'établissement doit s'assurer que tout le matériel végétal traité à l'eau chaude satisfait aux exigences du PTVEC et doit informer l'ACIA de toute non-conformité détectée ou suspectée.
- L'établissement doit immédiatement cesser de distribuer du matériel de vigne dans le cadre du PTVEC s'il soupçonne que le matériel de vigne n'a pas été correctement traité à l'eau chaude, ou si l'établissement est suspendu par l'ACIA.
- L'établissement doit informer immédiatement l'ACIA de tout changement de propriétaire de l'établissement ou de personne-ressource officielle.
- Le nom et l'adresse de tous les établissements approuvés figureront dans une liste publiée sur le site Web de l'ACIA. En cas de suspension de la participation de l'établissement au PTVEC, les renseignements concernant ce dernier seront retirés de la liste

Je, _____ propriétaire ou exploitant de l'établissement désigné dont je suis propriétaire ou dont j'ai la possession, la responsabilité ou la charge, j'ai lu, compris et accepté de me conformer à l'ensemble des modalités, conditions, obligations et exigences énoncées à l'[Annexe 5](#) de la directive D-22-03 : Exigences phytosanitaires relatives à l'importation et au transport en territoire canadien de matériel de vigne destiné à multiplication ou à un usage ornemental.

Je conviens de suspendre immédiatement l'envoi et le traitement de produits réglementés si l'ACIA m'avise que l'établissement désigné dont je suis responsable n'est pas conforme au PTVEC. Si un virus ou tout autre organisme nuisible réglementé est découvert dans l'établissement, j'en informerai immédiatement l'ACIA. J'accepte que le nom et l'adresse de mon établissement soient inscrits sur la liste des établissements approuvés dans le cadre du PTVEC publiée sur le site Web accessible au public.

Date : Le _____ 20 __, à _____, province de _____.

Signature du demandeur

Plan de contrôle préventif approuvé par :

Nom de l'inspecteur de l'ACIA Signature de l'inspecteur de l'ACIA Date

L'inspection préalable à une autorisation a été réalisée et la candidature de l'établissement a été recommandée pour participer au PTVEC :

Nom de l'inspecteur de l'ACIA Signature de l'inspecteur de l'ACIA Date

Approuvé pour participer au PTVEC des vignes (*Vitis* spp.) :

Numéro d'enregistrement de l'établissement

Nom de l'établissement autorisé	Ville	Numéro d'enregistrement individuel
--	--------------	---

		PTVEC -
--	--	---------

